



*L'UIT est une organisation mondiale qui rassemble les gouvernements et l'industrie afin de coordonner la mise en place et l'exploitation des réseaux et services de télécommunication dans le monde. Elle s'occupe de la normalisation, de la coordination et du développement des télécommunications internationales, radiocommunications comprises, et de l'harmonisation des politiques nationales.*

*L'UIT adopte des Règlements et traités internationaux qui régissent l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques par les services de Terre et les services spatiaux ainsi que l'utilisation des orbites de satellites. C'est dans le cadre de ces textes que les pays adoptent leur législation nationale. L'Union élabore des normes destinées à faciliter l'interconnexion des systèmes de télécommunication sur le plan mondial, quelles que soient les technologies utilisées. Elle encourage aussi le développement des télécommunications dans les pays en développement.*

*L'UIT organise des expositions et des forums mondiaux et régionaux de télécommunication qui rassemblent les plus éminents représentants des secteurs public et privé et favorisent les échanges d'idées, de connaissances et de technologies, dans l'intérêt de la communauté internationale et, en particulier, des pays en développement.*

## AVIS DE VACANCE N° P44-2009

<b>Date de parution:</b> 7 décembre 2009 <b>Date limite de réception des candidatures:</b> 8 février 2010	<b>Les candidatures féminines sont encouragées</b>
<b>Fonctions:</b> Chef, Section de traitement des données	<b>Numéro de l'emploi:</b> R43/P4/532
<b>Nature de l'engagement*:</b> Durée déterminée de deux ans	<b>Date d'entrée:</b> Dès que possible
<b>Grade:</b> P.4	<b>Lieu d'affectation:</b> Siège de l'UIT Genève, Suisse

### Bureau

Le Bureau des radiocommunications (BR) est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications et fournir l'appui technique administratif nécessaire pour les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications organisées par l'UIT, les Assemblées et les Commissions d'études des radiocommunications. Il met en œuvre les procédures réglementaires internationales pour l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales, apporte son assistance aux administrations pour la coordination et la mise en œuvre de leurs besoins en matière de spectre des fréquences et de positions orbitales et aide à résoudre les cas de brouillage préjudiciable. Il assure le secrétariat technique spécialisé des Commissions d'études des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications en vue d'établir des Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques. Le BR comprend quatre départements: le Département des services spatiaux, le Département des services de terre, le Département informatique, administration et publications et le Département des commissions d'études.

### Unité organisationnelle

Dans le cadre du Bureau des radiocommunications, le Département des services de Terre (TSD) comprend les trois divisions suivantes: Division des services de radiodiffusion (BCD), Division des services fixe et mobile (FMD), et Division de la publication et de l'enregistrement des services de terre (TPR). Le Département est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications de l'UIT en assurant le traitement tant réglementaire que technique des assignations de fréquence notifiées par les Etats Membres de l'UIT pour les services de Terre. En outre, il est responsable de l'application des procédures relatives aux Plans mondiaux et régionaux. Il fournit par ailleurs une aide aux Etats Membres de l'UIT en ce qui concerne le choix des fréquences et le traitement des cas de brouillage préjudiciable. Le Département est chargé de l'application des dispositions administratives et d'exploitation du Règlement

\* La nature et la durée de l'engagement des candidats internes dépendront de leur statut contractuel.

des radiocommunications, y compris des aspects de sauvegarde de la vie humaine des services aéronautique et maritime. Le Département édite et publie la totalité des publications des données concernant les services de Terre. Il mène également à bien des études ainsi que d'autres activités pour la préparation de Conférences mondiales et régionales des radiocommunications.

### **Attributions / Responsabilités**

Dans le Département des services de terre, sous la supervision du Chef de la Division de la publication et de l'enregistrement des services de terre, le/la titulaire s'acquitte des tâches suivantes:

- Gère et coordonne toutes les activités de la Section de traitement des données en relation avec les fiches de notification ou des informations reçues des administrations pour publication, incluant enregistrement, vérification, correspondance avec les administrations, préparation, chargement et validation des données, tenue de fichiers de données de référence, confirmation des données en vue de leur publication et de leur traitement ultérieur.
- Organise les opérations nécessaires pour l'exécution des tâches liées aux divers systèmes informatiques utilisés dans la Division.
- Contrôle en permanence la qualité de fonctionnement des parties des systèmes informatiques utilisés dans la Division et propose des améliorations; tient à jour les règles de validation appliquées dans les divers systèmes.
- Participe au développement des nouveaux logiciels de traitement des fiches de notification, en déterminant les besoins des utilisateurs, effectue les tests et formule des recommandations concernant les améliorations à apporter aux logiciels.
- Organise les activités du BR dans le cadre du système international de contrôle des émissions, en relation avec les programmes réguliers et spéciaux de contrôle technique en s'assurant que les informations de contrôle des émissions reçues sont traitées dans les délais prévus, en analysant les données de contrôle des émissions disponibles, en préparant des résumés complets, en tenant à jour les programmes de saisie, de validation et de publication utilisés à ces fins.
- Aide le Chef de la division à mettre en œuvre les décisions prises par les conférences et réunions dans le cadre des attributions de la Division, effectue, en coopération avec les divisions/services concernés, des études analytiques des décisions et rédige les lettres circulaires destinées aux administrations en ce qui concerne ces questions.
- Aide le Chef de la division à effectuer les travaux préparatoires aux conférences des radiocommunications et participe, le cas échéant, à ces conférences.
- Participe à l'identification de l'assistance informatique nécessaire pour couvrir les besoins internes de la division.
- Accomplit d'autres tâches connexes selon les besoins.

### **Qualifications requises**

- Titre universitaire supérieur en ingénierie des télécommunications, sciences informatiques ou dans un domaine connexe (sciences/ingénierie, ingénierie électrique/électronique), avec une spécialisation en radiocommunication, ou formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un titre universitaire supérieur dans un des domaines précités. Un titre universitaire de premier cycle dans l'un des domaines précités combiné à une expérience pertinente peut remplacer le degré universitaire supérieur en l'absence de candidat adéquat titulaire d'un titre universitaire supérieur.
- Au moins sept années d'expérience à des postes à responsabilité croissante dans le domaine des radiocommunications, comportant une expérience de l'application du Règlement des Radiocommunications ainsi qu'une expérience de trois années au niveau national ou international. Une expérience de la gestion de personnel constituerait un avantage.
- Excellente connaissance de l'une des six langues officielles de l'UIT (arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol) et très bonne connaissance d'une deuxième langue. La connaissance d'une troisième langue serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution N° 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement.)

### **Compétences**

- Connaissance indispensable du traitement des données techniques et d'autres informations à l'aide de gros ordinateurs utilisant des systèmes de base de données relationnelles installés sur l'architecture central et/ou du serveur clients. Expérience souhaitable en programmation de micro-ordinateurs.

- Capacité d'organiser le travail en équipe, dynamisme, esprit d'initiative et une forte motivation.

#### **Conditions d'emploi**

L'UIT offre des conditions d'emplois attractives incluant:

- un salaire de base net annuel (assujéti aux déductions obligatoires des contributions à la Caisse des pensions et à l'assurance santé) ainsi qu'une indemnité de poste variable pour un total de US \$ 134,209 à US \$ 175,085 (avec personne à charge) ou US \$ 124,977 à US \$ 161,951 (sans personne à charge), 30 jours de congés annuels et
- sous réserve d'éligibilité: allocations familiales, indemnité pour frais d'études, subside au logement, frais de voyage et frais de déménagement, congé dans les foyers.

Pour plus d'information concernant les Conditions d'emploi, veuillez cliquer sur ce [lien](#).

#### **Comment postuler**

Les candidats de l'extérieur doivent faire parvenir leur candidature ainsi que la Notice Personnelle ([NP](#)) de l'UIT, disponible sur le site Web de l'UIT, dûment complétée à la Division de l'administration des ressources humaines. **Toute candidature soumise sans la Notice Personnelle de l'UIT ne sera pas considérée.**

#### **Information additionnelle**

- Conformément aux dispositions de la Résolution 48 (Rev. Antalya, 2006) adoptée par la Conférence de plénipotentiaires
  - Lors du choix entre plusieurs candidats ayant les qualifications requises pour l'emploi, la préférence doit être donnée aux candidats des régions du monde qui sont insuffisamment représentées dans les effectifs de l'Union.
  - Le recrutement peut se faire au grade immédiatement inférieur lorsqu'aucun candidat ne possède toutes les qualifications requises.
- Conformément aux dispositions de la Résolution 1187 adoptée par le Conseil 2001, les Etats Membres et les Membres des Secteurs sont encouragés à suggérer pour des emplois à l'UIT, particulièrement dans les catégories professionnelle et supérieure, des candidates qualifiées.
- Les candidatures de l'extérieur peuvent être présentées par l'entremise d'une administration, ou directement adressées à l'Union, étant entendu qu'en ce cas le Secrétaire-général devrait normalement consulter les administrations des pays dont sont originaires les candidats avant d'arrêter sa décision définitive.
- Les conjoints et les enfants célibataires de la famille des fonctionnaires internationaux ont accès au marché suisse du travail aux conditions établies par les autorités suisses compétentes.
- **L'âge de la retraite statutaire des fonctionnaires entrés ou rentrés en fonctions après le 1 janvier 1990 est de 62 ans. Normalement, ne seront prises en considération que les candidatures des personnes en mesure de compléter la durée de l'engagement.**

**LES CANDIDATS NE SERONT CONTACTES QUE SI LEUR CANDIDATURE EST SUSCEPTIBLE D'ETRE RETENUE**



**L'UIT est un espace sans fumée**